

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AOUT 2017

A la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue principale, lundi ,le 14 août 2017 à 19h30.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

RÉSOLUTION 170-2017 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger , appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 171-2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de points.

RÉSOLUTION 172-2017 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est adopté.

RAPPORT DES COMITÉS :

- La Corporation de développement n'a pas eu de réunion.
- Monsieur Pascal D'Astous, représentant de l'OTJ donne les résultats de juin
-
- aucun point nouveau pour la bibliothèque municipale et scolaire
- Des membres du comité du festival sont présents et donnent un résumé des activités, des résultats seront données plus tard
-
- **Rapport de l'inspecteur en bâtiments** : permis délivrés à Alphonse Pigeon, Jean-Phillipe D'Astous, École Lavoie, Gaston Beaulieu
- **Rapport du directeur des travaux publics** : Monsieur Germain Therriault donne son rapport sur les travaux du rang 5 ouest

RÉSOLUTION 173-2017 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste représentant un montant total de **29,581.71\$**.

RÉSOLUTION 174-2017 COLLOQUE DE ZONE DES DIRECTEURS MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à s'inscrire au colloque de zone des directeurs municipaux qui se déroulera à St-Ulric au coût de **75\$** .

RÉSOLUTION 175-2017 FORMATION POUR LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

IL EST PROPOSÉ par madame Julie D'Astous , appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu unanimement de payer les frais de déplacements et le dîner de la directrice générale lorsque celle-ci se présentera à la formation **gratuite** donnée par le DGE à Rimouski.

RÉSOLUTION 176-2017 APPUI AU PROJET VISANT L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'AGRICULTURE URBAINE

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté un « Plan de développement de la zone agricole » avec un plan d'action qui comprend une action visant à « Soutenir et valoriser la pratique d'une agriculture urbaine et périurbaine »;

CONSIDÉRANT QU'une meilleure connaissance de l'état de situation de l'agriculture urbaine et qu'une vision concertée sont nécessaires pour assurer un développement durable de cette activité socio-économique;

CONSIDÉRANT QUE la pratique de l'agriculture urbaine cadre dans les orientations de la politique de développement durable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture urbaine contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens,

CONSIDÉRANT QUE les municipalités demeurent souveraines sur leur réglementation individuelle;

La municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière donne son appui à un éventuel projet visant l'élaboration d'un plan d'agriculture urbaine (PAU) et à sa demande de financement au *Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec.

RÉSOLUTION 177-2017 EMBAUCHE POUR LE POSTE DE REMPLACEMENT DU SERVICE DE GARDE

ATTENDU QUE suite aux entrevues, le comité de sélection fait une recommandation au conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal D'Astous , appuyé de monsieur Stéphane Berger et accepté à l'unanimité d'embaucher madame Mélissa Malenfant pour le poste de responsable du service de garde en milieu scolaire pour l'année 2017-2018, au taux horaire inscrit au contrat de travail débutant le 30 août 2017 et se terminant le 21 juin 2018.

RÉSOLUTION 178-2017 POURSUITE DE L'ENTENTE DE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN LOISIRS

ATTENDU QUE le projet de partage de ressource humaine en coordination des loisirs entre Saint-Marcellin, La Trinité-des-Monts et Saint-Eugène-de-Ladrière prend fin le 27 août 2017;

ATTENDU QUE le projet en place est fortement apprécié par le conseil municipal et les citoyens pour le dynamisme et la qualité de vie apportés dans la municipalité;

ATTENDU QUE les activités et les collaborations locales mises en place contribuent à la vitalité du milieu qui permet notamment, de retenir les jeunes familles et d'en attirer de nouvelles;

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu unanimement de poursuivre le projet de partage de ressource humaine en coordination des loisirs jusqu'au 26 août 2018 et d'autoriser le maire à signer la dite-entente.

RÉSOLUTION 179-2017 PAIEMENT DES FACTURES DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu de payer les factures relatives au projet de réaménagement du parc municipal au montant de **18,981\$**

RÉSOLUTION 180-2017 ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres;

La municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande

➤ Au gouvernement du Québec:

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

RÉSOLUTION 181-2017 PROJET ASSUJETTI À L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE : le Camping Nicolas Rioux présente un projet assujetti à l'article 32 de la LQE;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pascal D'astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu

unanimement que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation pour la réalisation du projet de Camping Nicolas Rioux.

RÉSOLUTION 182-2017 DÉPÔT DANS UN COMPTE BANCAIRE EN FIDÉICOMMIS POUR LES SERVICES DE PROXIMITÉ

ATTENDU QUE : pour faciliter l'acquisition de la station-service et sauvegarder un service de proximité dans le milieu, la municipalité a mis en place un programme d'aide financière aux entreprises du secteur privé;

ATTENDU QU' : un compte bancaire en **fidéicommis** est un compte dans lequel une personne dépose de l'argent au nom d'un tiers;

ATTENDU QUE le locataire de la station-service situé au 8, principale fait une demande d'aide financière en vue de l'acquisition de la station-service appartenant au 9260-9049 Québec inc,

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu de verser un montant de **20,500\$** dans un compte bancaire en fidéicommis tenue par la notaire Me Ariane Michaud qui sera versé à la signature du contrat de vente de la station-service entre le propriétaire , 9260-90149 Québec inc. et l'acheteur monsieur Gino Plourde tel que stipulé à l'article 6 du règlement 228-2016.

RÉSOLUTION 183-2017 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Renaud Fortin , appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité à 23 h 30.

Je, Gilbert Pigeon, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon maire Christiane Berger d,g,/sec.tr.